Quarante-sixième année. — N° 178. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 27 Juillet 1887.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 JUILLET

UNE DÉCOUVERTE

Avec l'appui de la gauche radicale, le ministère Goblet était parvenu à constater l'impossibilité absolue de réaliser plus de neuf millions d'économies. La Chambre, ralliée en majorité à une politique d'économies qui avait provoqué la chute du cabinet de Freycinet, avait considéré cette impuissance du ministère Goblet comme une preuve formelle de son incapacité financière.

Les successeurs du ministère radical ont trouvé quelques économies introuvables. Il y a, sinon une marche résolue dans la voie des économies, un premier pas de fait. M. Rouvier et ses collègues témoignent tout au moins d'une bonne volonté. Mais voici qu'une découverte vient de produire une vive sensation dans le monde politique et parlementaire. Les événements financiers de la gauche radicale ont aperçu dans le ciel budgétaire des millions d'économies réalisables, tout un groupe nouveau de constellations financières.

Comment se fait-il que cette découverte d'astres visibles à l'œil nu, d'après les astrologues radicaux, n'ait pu être faite, en temps opportun, avec le concours du ministre des finances qui brillait entre tous les collègues de M. Goblet ?

256 millions d'économies ; mais il y avait là de quoi consolider à tout jamais le ministère Goblet, assurer la main-mise des radicaux sur le pouvoir.

Par quelle coïncidence cette découverte n'enrichit-elle la science financière de nos radicaux qu'au lendemain du dépôt du projet budgétaire fait par le gouvernement à la veille même des vacances ? Mystère insondable de l'astrologie radicale !

Ainsi donc, nos remarquables économistes, encore plus remarquables farceurs politiques, et charlatans émérites, font assavoir aux électeurs qu'ils sont prêts, si on veut leur confier le pouvoir, à réaliser immédiatement 256 millions d'économies nouvelles.

Comme nos lecteurs nous accuseraient d'exagération volontaire, voici la liste officielle de réformes que ces dentistes font circuler :

Suppression de la Cour des comptes ; fusion des services de la Cour des comptes avec le service de la comptabilité publique (économies, 3 millions); décentralisation du service des régies (4 millions); fusion du service des contributions directes avec le service de l'enregistrement de la perception (5 millions); suppression des receveurs généraux et particuliers, fusion des recettes générales et particulières avec le service des percepteurs (23 millions); réorganisation du service des contributions indirectes (5 millions) ; suppression du principe des bouilleurs de crû (80 millions); unification de la dette (100 millions); réforme administrative (10 millions); dépenses du budget des cultes ramenées aux chiffres des budgets antérieurs (10 millions); rattachement des ministères du commerce et de l'agriculture aux travaux publics (16 millions).

Ne vous semble-t-il pas lire le résumé du rapport d'un conseil d'administration de société plus ou moins anonyme, annonçant aux gogos de l'assemblée générale de magnifiques projets à la veille de la faillite ?

Il n'y a pas à discuter les propositions de nos radicaux, il n'y a qu'à les signaler.

C'est un mirage destiné à prendre les alouettes électorales.

Et pas plus.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

M. GRÉVY A MONT-SOUS-VAUDREY

M. le Président de la République est parti, dimanche matin, pour Mont-sous-Vaudrey, par le train de huit heures cinquante, à la gare de Lyon.

Il est arrivé à 6 heures à Mont-sous-Vaudrey.

Le conseil municipal, la fanfare, la compagnie des pompiers en armes, une foule nombreuse de citoyens, les enfants des écoles, filles et garçons, tous les fonctionnaires attendaient à la gare.

M. Paclet, maire, a souhaité la bienvenue au Président.

M. le Président de la République a répondu :

« Je partage les idées de mon pays, et je regrette, comme vous, l'instabilité du gouvernement.

» Je suis très touché de l'empressement que mettent les habitants à me recevoir, et je ferai toujours pour mon pays tout ce qui sera en mon pouvoir. »

Le Président de la République compte rester à Mont-sous-Vaudrey jusqu'au 15 ou au 20 septembre.

***

LA MOBILISATION ALLEMANDE

Avant de partir pour Gastein, l'Empereur d'Allemagne a signé en blanc les ordres de mobilisation dont le nombre correspond à celui des corps d'armée.

Cette mesure a pour but d'éviter tout retard dans le cas où, pendant l'absence de l'Empereur, une complication viendrait à se produire. En cas d'urgence, chacun des blancs-seings pourrait être rempli et pourvu de la date nécessaire.

Le ministère de la guerre est informé par voie spéciale, disent les journaux de Paris, que les Allemands domiciliés à Constantinople, ceux qui habitent la Suisse et qui font tous partie de la réserve, ont été invités à faire connaître immédiatement à leurs consuls, leur adresse exacte, et avisés qu'ils eussent, au premier avis, à se tenir prêts au départ dans un délai de vingt-quatre heures.

***

On avait été surpris de la nomination inattendue de M. Mazeau comme ministre de la justice ; on n'est pas moins étonné de son prochain départ, annoncé depuis quelques jours, sans motif apparent.

La *Lanterne* prétend qu'il n'avait accepté d'entrer à l'hôtel de la place Vendôme que pour donner de l'avancement à son gendre, M. Bregeault, qui vient d'être nommé substitut à Paris, après trois mois seulement de résidence à Troyes. Maintenant qu'il a pourvu sa famille, il se retire.

***

M. Périn écrit au *Radical* qu'il a voté contre le Métropolitain parce que les combinaisons financières proposées ne lui paraissaient pas satisfaisantes.

Beaucoup de personnes sont de cet avis. Il y en a même qui les jugeaient très obscures et très douteuses. Les entrepreneurs d'opérations financières ont dû être bien déçus dans leurs espérances.

Ils tâcheront de prendre leur revanche.

***

A propos des épitres Boulanger, M. Clémenceau, lui non plus, ne veut pas qu'on parle. Eteignons tout, répète-t-il encore dans la *Justice*, qui se décide enfin à mentionner les lettres de la *France* et qui ajoute pour tout commentaire :

« Nous n'avons pas un instant considéré ces lettres comme sérieuses et nous croyons que la presse républicaine eût sagement fait de les ignorer. Comme elles sont devenues un élément de polémique quotidienne pour certains journaux, nous en publions plus loin les passages les plus importants.

» Mais nous demeurons convaincus qu'on a abusé de confidences intimes du général Boulanger, qu'on a dénaturé ses paroles et qu'il est étranger à cette publication. Ceux qui en doutent lui font certainement une injure imméritée. »

M. Clémenceau ne veut-il pas paraître mériter l'épithète mal sonnante de M. Boulanger, en lâchant définitivement son ancien ami ; ou veut-il forcer le général à se découvrir complètement ? Les deux hypothèses sont également vraisemblables.

***

L'ESSAI DE MOBILISATION

On lit dans la *Petite France* :

« A la suite du vote émis par le Sénat,

---

47 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN !

PAR JACQUES BRET

De nouveau, il s'agenouille. Tous les regards sont tendus vers l'autel, il va recevoir la dernière consécration de son pouvoir. Le palatin et le prince-primat s'avancent à la fois vers lui, portant la couronne de saint Étienne, et la placent sur sa tête. En ce moment, les évêques s'approchent et touchent du doigt cette sainte couronne, pendant que le primat la bénit. Au dehors, une salve d'artillerie annonce au peuple cet instant solennel ; dans l'église, un frémissement parcourt tous les rangs ; c'est l'heure bienheureuse où la Hongrie possède enfin son roi !

François-Joseph s'avance jusqu'au trône et s'y assied. Aussitôt le comte Andrassy, qui faisait fonction de palatin, se tourne vers l'assemblée et d'une voix vibrante, il crie par trois fois : *Eljen a Keraly !* Vive le Roi !

La foule n'attendait que ce signal pour éclater à son tour. Sous la voûte de l'église, elle lance ses acclamations qui sont répétées sur la place et jusque dans les rues de la ville. Les vieux murs tremblent, les vitraux frissonnent dans leurs gaînes de plomb.

Au milieu des cris et des vivats, la reine se lève à son tour, elle reçoit l'onction de l'évêque, on lui fait toucher la couronne de saint Étienne, et le *Te Deum* est chanté à pleine voix.

Enfin, l'office divin reprend son cours. Au dehors, on attend impatiemment la sortie du roi, et, lorsque la messe est terminée, il paraît sur la place, l'enthousiasme hongrois ne connaît plus de bornes.

A la sortie de l'église, la reine se sépara du roi ; elle se dirigea vers le Danube qu'elle devait traverser suivie de ses enfants, des dames de la cour, des jeunes filles de la haute noblesse magyare. Irène faisait partie de ce groupe enchanteur qui accompagnait la souveraine. L'âme toute rayonnante de ses enthousiasmes patriotiques, elle venait d'échanger un regard avec son père, qu'elle avait reconnu au milieu des magnats. Le hasard des grandes foules la rapprocha aussi d'Élisabeth Dienyi. Là surexcitation à laquelle elle était en proie aplanit l'embarras qui eût pu naître de leur rencontre. Les deux jeunes filles s'embrassent et se tiennent un instant pressées l'une contre l'autre... Puis elles se séparent... chacune suit la voie qui lui a été tracée... la vie les entraîne et le flot qui passe ne leur a permis que cette trop courte entrevue.

La reine traverse le Danube sur un navire pavoisé, et se rend sur la place François-Joseph. On lui a préparé un balcon d'où elle doit assister à la fin de la cérémonie.

Au centre de la place s'élève un tertre, composé de terres apportées de tous les comitats de la Hongrie. Il forme une surface carrée à laquelle on arrive par quatre pentes escarpées. Tout autour on a ménagé un large espace libre, entouré par la foule. Sur les côtés de la place, le long des monuments, à perte de vue par toutes les rues qui débouchent en cet endroit, on aperçoit les masses pressées et compactes des paysans, des ouvriers, des gens du peuple, accourus de bien loin. L'émotion rend cette foule presque silencieuse. Les bannières aux trois couleurs flottent de toutes parts ; les drapeaux bleus et blancs, couleur de Bavière, s'agitent gaiement sur le balcon de la reine ; le soleil flamboie, le Danube étincelle, tous les regards se tournent vers le pont.

A dix heures, un hourrah formidable éclate dans toutes les poitrines ; le cortège royal traversait le fleuve. Un escadron de hussards ouvrait la marche, puis venaient les fourriers de la cour et les pages dans leur charmant costume rouge, la culotte courte, la tête poudrée.

Le groupe des magnats rappelait toutes les grandeurs de la Hongrie. Ils étaient éclatants de pierreries, serrés dans leurs justaucorps de velours, l'attila bordée de fourrures retombant sur les épaules, le sabre recourbé passé à la ceinture dans un fourreau d'un luxe oriental. Le kalpak au long panache, les plumes d'aigle, les aigrettes chatoyantes s'agitaient au moindre mouvement du cheval, et les plaquettes des harnais scintillaient avec des rayonnements qui s'entrecroisaient et se renvoyaient mutuellement leurs feux de diverses couleurs. Ils étaient ainsi plus de deux cents magnats, tous portant sur leurs visages le reflet de leurs joies patriotiques. Le comte Karadyoni était saisi d'une émotion si profonde qu'il se contenait à grand'peine. Sur leur passage, la foule poussait des cris ; on se pressait pour les voir, on les félicitait de tout ce qu'ils avaient fait pour la patrie et de tout ce que leurs ancêtres avaient fait avant eux.

Des députations avaient été envoyées de tous les comitats du royaume. Chacune avait sa bannière et des cavaliers en costumes éclatants : ceux de Pesth avec la veste blanche et bleue, ceux de Jazy en tons sombres, avec leur teint bronzé, leurs vêtements noirs et leurs pelisses de martre ; d'autres en rouge et or, d'autres encore en vert et argent. Ils étaient coiffés de toques, de bonnets d'astrakan. Certains avaient, jetées sur l'épaule, des pelisses d'or, des peaux de panthère, de renard bleu, de tigres ; c'était un éblouissement, un vertige des yeux.

Quand on reconnut les archiducs et le prince-

en faveur du projet de loi relatif à une expérience de mobilisation, plusieurs membres du Parlement ont prié M. de Mahy, président de la commission de l'armée, de faire une démarche auprès du général Ferron, ministre de la guerre, pour lui demander si les députés et sénateurs pourraient être autorisés à suivre les opérations de mobilisation et de concentration. »

***

On lit dans le *Temps* :

« Quelques journaux ont annoncé que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait fait connaître, notamment à M. le Préfet de la Vendée, son intention de rendre en masse tous les traitements supprimés depuis quelques années à divers ecclésiastiques dans la plupart des départements.

» Cette nouvelle est complètement inexacte, notamment en ce qui touche la Vendée.

» M. le ministre des cultes n'a jamais pensé à prendre une mesure générale du genre de celle dont on parle. Il a au contraire toujours déclaré qu'il y avait lieu d'examiner par espèce chacune des mesures de suspension de traitements.

» Sous ce rapport, il n'a innové en rien dans la matière, c'était ce qui se passait sous ses prédécesseurs. »

***

LA STATUE DE DANTON

Dans la dernière séance du conseil municipal de Paris, M. Jacques a déposé une proposition tendant à ce qu'une statue soit élevée à Danton sur une place de Paris avant la célébration du centenaire de 1789. « Toutes les municipalités de France seront appelées à souscrire aux frais d'érection de la statue. »

Les auteurs de la proposition rappellent dans les considérants ces paroles de Danton « dignes, prétendent-ils, de figurer au frontispice de nos écoles » :

« Quand vous semez dans le vaste champ » de la République, vous ne devez pas » compter le prix de la semence : après le » pain, l'éducation est le premier besoin du » peuple. »

Ces paroles ont été, hélas ! pour le malheur de la France, suivies à la lettre par les plagiaires du sinistre conventionnel !

Ils ont en effet semé « sans compter le prix de la semence » et Dieu sait de quelles folles prodigalités, à Paris comme ailleurs, ils se sont rendus coupables, surtout en matière d'éducation ou plutôt de corruption populaire.

Nous voudrions bien savoir cependant si la nouvelle qu'on prépare à Paris l'érection d'un monument à un des plus sanguinaires champions de la République française contribuera au succès des fêtes du centenaire de 1789.

Dans tous les cas, un adhérent doit être acquis d'avance à la proposition de M. Jacques ; c'est M. Cazot, ex-ministre de la justice, ex-président de la Cour de cassation, qui eut, il y a quelques années, l'impudence de glorifier en pleine Chambre la « grande voix de Danton ».

Mais que diront, s'il souscrit, les malheureux actionnaires de la Société du chemin de fer d'Alais au Rhône ?

***

Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

« Sait-on à combien se sont élevés les frais de séjour de M. Rouvier à Rome, alors que ce personnage était chargé de négocier le traité de commerce avec l'Italie ?

» A 140,000 francs.

» Et M. Rouvier est juste resté en Italie deux mois.

» Le négociateur dépensait donc par jour la somme rondelette de 2,333 fr. 32 cent. Il ne prévoyait pas, sans doute, qu'il serait bientôt chargé, en qualité de ministre des finances, d'équilibrer le budget, car il aurait un peu moins forcé la note de ses frais, note qui ressemble assez à celle d'un apothicaire. »

***

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA POLITIQUE

Dimanche a eu lieu à Bordeaux, dans le local de la franc-maçonnerie, la réunion de la fédération des loges maçonniques du Sud-Ouest.

M. Faure, député de la Gironde, assistait à cette réunion dont le but était d'établir l'entente en vue des élections prochaines pour le renouvellement des pouvoirs d'une partie du grand conseil de l'ordre.

Cent cinquante loges maçonniques du Sud-Ouest étaient représentées.

***

Dans deux casernes de la garde républicaine, de nombreux cris de « Vive Boulanger ! » se sont fait entendre, paraît-il, le 14 juillet.

Aussi l'ordre du jour suivant, qui porte le n° 27-35 et est enregistré sous cette rubrique : « Au sujet des désordres qui se sont produits dans deux casernes de la garde républicaine, » a-t-il été lu le 22 juillet dans toutes les compagnies de ce corps :

« Dans la soirée du 14 juillet, après la revue, quelques militaires de la légion se sont oubliés au point de troubler l'ordre dans leurs casernes par des chants et des cris qui, sans être séditieux, avaient dans la circonstance un caractère d'indiscipline qui ne peut être toléré dans l'armée, surtout dans un corps d'élite chargé de la sûreté publique, du maintien de l'ordre et du respect aux lois (article premier du décret du 1er mars 1854).

» Le colonel prévient les militaires de la légion que, si des faits de cette nature venaient à se renouveler, il sévirait avec la plus grande rigueur contre les fauteurs du désordre.

» Cet ordre sera lu à trois appels consécutifs. »

Cet ordre est signé par le colonel de la garde républicaine.

***

ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

Dimanche, vers 10 heures du soir, le train direct n° 24, parti de Paris (Saint-Lazare) à 9 h. 10, a heurté des wagons en manœuvre à la gare des Trappes, et les deux voies ont été interceptées jusqu'à hier matin.

Le mécanicien du train n° 21 et un voyageur ont été légèrement contusionnés.

Les trains de la nuit ont éprouvé des retards qui ont varié entre deux et trois heures.

— Un train de l'État a rencontré hier matin un train de marchandises de l'Ouest, près de la Verrière (Seine-et-Oise).

Il y a eu deux hommes tués et quelques blessés.

La locomotive du train de l'État a été mise en pièces par la violence du choc.

ÉTRANGER

LA REVUE NAVALE DE PORTSMOUTH

Les fêtes anglaises se sont terminées samedi par une imposante revue navale à laquelle ont participé cent trente navires de guerre anglais et qui a eu lieu au milieu de la rade située entre l'île de Wigt et Portsmouth.

La reine a passé d'abord devant les lignes des navires étrangers ; elle a été chaleureusement acclamée par les équipages.

Ensuite, elle a passé en revue la flotte anglaise qui se trouvait rangée sur trois lignes. Elle a été accueillie avec enthousiasme.

Le passage de la reine le long des lignes a duré trois heures.

LA CHALEUR AUX ÉTATS-UNIS

On télégraphie de Philadelphie au *Times* de mercredi matin :

« Le thermomètre a marqué, hier, à Washington, 102 degrés (Fahrenheit) à l'ombre, et il y a eu six morts.

» A Richmond, la température a varié de 100 à 106°, et il y a eu douze morts en deux jours.

» A Louisville, le thermomètre a marqué 100°, et on annonce quatre décès.

» A Pittsburg, le thermomètre a marqué 95°, et il y a eu 23 morts, toutes dues à la chaleur.

» A Philadelphie, le thermomètre n'est pas monté au-dessus de 94° à l'ombre, 60 personnes sont tombées évanouies et 42 ont succombé.

» La température s'abaisse.

» Au Canada, la température moyenne à l'ombre, dans la province d'Ontario, a été, samedi dernier, de 98 degrés. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 juillet.

Les cours sont fermes : 3 0/0, 81.30 ; 4 1/2 0/0, 109.30.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,350. Les obligations foncières et communales des diverses séries ont un bon mouvement d'affaires que justifie l'excellence du titre. Les Bons de Presse ont une bonne tenue à 19 et 20.

La Société Générale se maintient solidement à 453.75. Ses bilans mensuels font pressentir une reprise prochaine.

La Banque d'Escompte est demandée à 468, les tendances continuent à porter ce titre vers le cours de 500 qu'il atteindra rapidement.

Pas de changements sur les Dépôts et Comptes Courants à 600.

L'action de Panama cote 380. Le 26 courant, la Compagnie émet en souscription 500,000 obligations formant la 2e partie de l'emprunt de 600 millions autorisé le 29 juillet 1885. Le succès qui a accueilli la première fait présager la nécessité de cette nouvelle émission. Le taux d'émission est fixé à 440 et le type de l'obligation est celui de 6 0/0 remboursable à 1,000 fr. par voie de tirages tous les deux mois. Déjà les souscriptions par correspondance affluent à la société de Panama et les capitalistes avisés s'empressent de donner à leurs disponibilités ce fructueux emploi.

Les actions de la compagnie d'assurances l'Aigle-Vie sont très recherchées en raison de l'excellente situation de cette société dont le chiffre d'affaires accuse d'incessants progrès.

La nouvelle société du Comptoir Industriel commence ses opérations par la vente publique de 20,000 actions de la Société française pour la fabrication des alcools chimiquement purs. Lac-tion est de 750 fr. payables 250 fr. comptant au Comptoir Industriel, 1, rue Saint-Georges.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

LE MINISTRE DE LA GUERRE A BOURGES

Le ministre de la guerre est parti hier soir pour aller visiter les établissements militaires de Bourges.

Il est accompagné du général Mathieu, directeur de l'artillerie, du colonel Gras, du lieutenant-colonel Arvers, chef de la section technique de l'infanterie, du commandant Brun et du capitaine Courtès-Lapeyrat, officiers d'ordonnance.

Le ministre sera de retour demain matin.

RÉSERVISTES VÉLOCIPÉDISTES

Les réservistes convoqués pour les manœuvres en 1887, qui demanderont à se présenter avec leur vélocipède et à faire constater leur aptitude à le conduire, pourront être autorisés, dans la limite des besoins du service, à accomplir leur période d'instruction en qualité de vélocipédistes militaires.

A défaut de réservistes, les demandes pourront être présentées par des hommes appartenant à l'armée territoriale. Ces territoriaux seraient convoqués par ordre d'appel individuel, et les journées qu'ils auraient passées aux manœuvres seraient défalquées du temps d'instruction que leur classe doit encore à l'Etat.

Les demandes devront être adressées *directement au commandant d'armes de Tours*, devant qui les postulants auront en outre à se présenter le 14 ou le 15 août, de 8 heures du matin à midi, avec leur vélocipède, afin de subir un examen d'aptitude.

Les postulants pourront présenter un vélocipède quelconque, tricycle ou bycicle, à la condition que l'instrument soit solide et en bon état.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

M. le général L'Hotte, inspecteur permanent de la cavalerie, est actuellement à Saumur. La journée d'hier, depuis 7 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, a été consacrée à la visite de tous les chevaux de l'Ecole de cavalerie.

LES FÊTES DE SAUMUR

A l'occasion des courses et du carrousel, il y aura :

Le dimanche 7 août, à 8 heures 1/2 du soir,

---

primat portant la croix, il y eut dans la foule une vibration plus intense, on pressentait l'approche du souverain. Le comte Zichy, avec son vêtement et le harnachement de son cheval tout couvert de turquoises, le précédait immédiatement. Il portait, devant le roi, le glaive nu.

Enfin parut François-Joseph, monté sur un magnifique cheval blanc, la couronne de saint Étienne sur la tête, le manteau d'or mat s'étendant sur les épaules et retombant jusque sur la croupe de son cheval. Il était immobile, il ne répondait ni d'un geste ni d'un signe aux acclamations qui le saluaient. Et pourtant, sous cette gravité solennelle, on devinait que les « eljen » pénétraient jusqu'à son cœur.

Il était suivi de vingt-sept archevêques et évêques, mitre en tête, crosse en main, tous à cheval.

Lorsqu'il arriva sur la place, il se fit un grand silence, étrange dans cette foule. Il s'avança seul jusqu'au pied du tertre, tira son épée, lança son cheval au galop et bondit sur la plate forme, par la pente opposée au balcon de la reine. Là, il s'arrêta un instant, portant un long regard tout autour de lui. Puis, rapidement, la tête haute, avec un geste hardi et vraiment royal, il enleva son cheval en fendant l'air de son épée vers les quatre points cardinaux, indiquant par cet acte traditionnel qu'il était prêt à défendre son peuple de quelque côté que vînt l'ennemi. Les liens étaient désormais complets entre les Hongrois et leur souverain. Les mauvais jours sont oubliés, l'avenir paraît lumineux ; le canon tonne : « Eljen ! eljen ! » Tout brille, tout éclate, tout se dilate. Il est midi, l'orchestre tzigane joue une marche triomphante ; les rayons du soleil tombent d'aplomb sur ces têtes enivrées. Des balcons, les femmes se penchent, jetant des fleurs, des sourires, des vivats. Une immense clameur couvre la ville tout entière. Heureuse journée ! heureux peuple !

Mais déjà le roi était descendu du tertre et avait repris le chemin de Bude. La foule s'agitait avant de se disperser ; des courants se formaient, les groupes se divisaient. Les « eljen » qui accompagnaient le roi s'éloignaient en traversant le pont et remontant la vieille ville.

Irène cependant ne pouvait quitter sa place. Accoudée sur le balcon d'où elle avait assisté à ce spectacle, d'où elle avait plusieurs fois entrevu André Dienyi au milieu des députés, elle demeurait sous le charme de la fête et une émotion profonde soulevait sa poitrine. Elle suivait encore de ses rêves le cortège qui allait disparaître.

Tout à coup ses yeux devinrent fixes ; une contraction assombrit son visage. Qu'avait-elle ? quelle douleur soudaine avait éteint sa joie ? Au pied du balcon elle venait d'apercevoir le comte Darag. Il la saluait avec ce sourire cherché qui déplaisait tant à Irène. Elle devint pâle et s'inclina avec un faible soupir.

La fête lui sembla moins belle à dater de cet instant. L'image de son cousin la poursuivait. Elle croyait le voir à chaque détour de rue, à chaque pli flottant d'un drapeau allongé.

Pendant toute la fin de la journée, la foule parcourut les rues, passant et repassant dans les endroits où s'étaient accomplies les principales cérémonies, sans qu'Irène parvînt à retrouver l'épanouissement de sa joie du matin.

Vers le soir, des affiches portèrent à la connaissance du peuple l'amnistie politique que François-Joseph avait accordée. On ne s'attendait point à ce bienfait, il suscita un nouvel élan, de nouveaux bonheurs.

Pendant que les bandes tziganes jouaient leurs airs de danse, les jeunes paysannes aux jupes rouges et les jeunes Hongrois tournoyaient dans les carrefours et sur les places publiques en lançant l'« eljen » à pleine voix.

Il était déjà tard quand la voiture qui emportait la baronne Dienyi et sa fille passa le pont du Danube.

L'illumination commençait, chaque fenêtre s'allumait ; chaque maison sortait de l'obscurité. Sous ces feux croisés, le fleuve semblait rouler des flammes.

Élisabeth jetait un dernier regard sur le monde qu'elle allait quitter ; elle le faisait simplement, comme elle avait fait toute chose dans sa vie de jeune fille. Elle n'avait point de regret, elle n'avait pas non plus une fausse assurance.

La voiture s'arrêta dans une rue plus sombre, à la porte du monastère. Élisabeth descendit la première, puis elle tendit la main à sa mère qui pénétra avec elle dans la maison. Le bruit de la fête y venait mourir par-dessus les grands murs, on eût dit le murmure des flots, le soir, sur une plage qu'on ne voit pas. Parfois l'éclat d'une fusée jetait une lumière bleue sur les arbres du jardin ; mais elle s'éteignait vite, et l'ombre à nouveau se répandait. Réunies à la chapelle, les religieuses attendaient la nouvelle sœur, et toutes, dans ce doux silence, se rappelaient le jour où elles étaient entrées, comme Élisabeth, dans ce lieu béni.

Peu après, Mme Dienyi sortit seule du couvent et remonta en voiture. Sur ses traits amincis, la vie avait marqué une nouvelle étape. La ville était toujours en fête ; les groupes passaient en chantant, enlacés, frôlant les chevaux. Elle les regardait sans les voir. Ce qu'elle éprouvait alors, il faut le demander aux mères qui ont traversé une pareille heure ; quand se séparent violemment deux vies jusqu'alors unifiées, quand une voix s'est éteinte, quand une tendresse arrachée creuse en nous son vide. Mais, tout en haut de son âme, il y avait un bonheur âpre, une fierté simple, et Dieu, passant à travers ses larmes, fortifiait ses héroïsmes de chrétienne et consolait ses faiblesses de mère.

(*A suivre.*)

Concert donné par Musique municipale dans le Square illuminé en verres et lanternes de couleur ;

Le lundi 8, Illuminations (?) ;

Le mardi 9, à 9 heures du soir, place de l'Hôtel-de-Ville, Feu d'artifice composé de coups de feu variés, intermède, décoration et bouquet, tiré par M. Lardé.

Ainsi qu'on l'a vu hier, chacune des journées des 7 et 8 août sera terminée par une représentation théâtrale d'opéra dont nous avons donné le programme.

Il est probable que la musique du 135e de ligne, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, prêtera son concours au carrousel, donnera le lundi soir un concert au Square du théâtre.

Pourquoi l'*Harmonie Saumuroise* ne se terait-elle pas également entendre pendant nos fêtes hippiques? Tout le monde trouverait que ce plaisir ne serait pas superflu.

SOUSCRIPTION

POUR OFFRIR

Une BANNIÈRE à l'Harmonie Saumuroise

Cinquième et dernière liste

MM. Poitou, 5 fr. — Thiffoine, 5 fr. — Birot, 1 fr. — Liverani, 2 fr. — Raoul Beauchard, 2 fr. — Guignard, 1 fr. — X., 1 fr. — Pringault, 1 fr. — Mignon, 2 fr. — Bouvier, 1 fr. — Zybus, 5 fr. — Diedrich, 1 fr. — Maurat, 1 fr. — Al. Girard, 2 fr. — X., 5 fr. — X., 3 fr. — Balzeau, 2 fr. — Pineau, 1 fr. — Broum, 1 fr. — Jagot, 5 fr. — XXX., 1 fr. — Naples, 1 fr. — Imbert, 2 fr.

MM. Doulin, 2 fr. — X., 2 fr. — Lévy, 2 fr. — X., 50 centimes. — Guellier, 2 fr. — Favreau, 2 fr. — Pallu, 2 fr. — Girard fils, 2 fr. — Manceau, 2 fr. — Floreau, 1 fr. — Roucher, 3 fr. — Lumière, 1 fr. — Touche, 1 fr. — Charbonnier, 2 fr. — Jamin, 1 fr. — Priouzeau, 1 fr. — Gouin, 1 fr. — Schrettenthaler, 2 fr. — Douesnel, 5 fr. — Jacol, 1 fr. — Gouby, 2 fr. — Bouché, 2 fr.

MM. Sevin, 1 fr. — X., 1 fr. — Rabion, 1 fr. — Daveau, 2 fr. — D'huy, 1 fr. — X., 1 fr. — Beaudouin, 2 fr. — Bidault, 1 fr. — X., 50 centimes. — Proust, 50 centimes. — Corbineau, 1 fr. — Lepage, 1 fr. — Chedevergne, 2 fr. — Puichaud, 1 fr. — X., 50 centimes. — Moreau, 1 fr. — Lecomte, 1 fr. — Offray, 50 centimes. — Joubert, 1 fr. — Rochereau, 2 fr. — Allory, 1 fr. — Dézé, 1 fr.

MM. Javaud, 2 fr. — Guillemet, 1 fr. — Esnault, 3 fr. — Perare, 2 fr. — Raimbault, 1 fr. — René, 1 fr. 50. — Girard, 1 fr. — X., 50 centimes. — Balothe, 1 fr. — Richer, 1 fr. — X., 3 fr. — X., 2 fr. — Ackerman, 10 fr. — X., 1 fr. — X., 1 fr. — XX., 1 fr. — Brillatz, 2 fr. — Regnard, 1 fr. — Barbin, 1 fr. — Lecuit, 1 fr. — Pleuvry, 50 centimes. — Guintrandy, 50 centimes. — Milon, 3 fr.

MM. Salmon, 2 fr. — Rozière, 2 fr. — Hurault, 2 fr. — Lorrain, 2 fr. — Boulitte, 1 fr. — Fischer, 1 fr. — Joussaume, 3 fr. — Aubert, 1 fr. — Pucelle, 2 fr. — Coulon, 1 fr. — Vaillant, 1 fr. — Salmon-Humeau, 3 fr. — Perare, 1 fr. — Simon, 2 fr. — Sanner, 2 fr. — Gautier, 3 fr. — Florisson, 5 fr. — Fouché, 2 fr. — Touret, 2 fr. — Robin, 1 fr. — Lamy, 1 fr. 50. — Chalot, 3 fr. — Cassius, 1 fr. — Guérinet, 1 fr. — Veuve Guillemet, 1 fr. — X., 2 fr. — Proust, 50 centimes.

MM. Menier, 2 fr. — Cotelle, 2 fr. — Martini, 1 fr. 60. — Godet, 3 fr. — Cormier, 5 fr. 75. — Couzineau, 2 fr. — X., 5 fr. — Rousseau, 1 fr. — Lamy, 1 fr. — Hairiteau, 1 fr. — Pellé, 1 fr. — Un voyageur, 1 fr. — Taveau, 1 fr. — Un parfumeur, 1 fr. — Un pêcheur, 1 fr. — Une pêcheuse, 1 fr. — Un indigent, 20 centimes. — Un musicien, 2 fr. — Le café de la Paix, 5 fr. — Un négociant, 1 fr. — De Terves, député, 20 fr. — Fairé, député, 20 fr. — Dutour, 3 fr. — X., 50 centimes.

MM. de Borville, 5 fr. — Yvon, 2 fr. — Servin, 2 fr. — Delabarre, 2 fr. — De la Vèze, avocat, 5 fr. — Lévy, 2 fr. — Houlard, 2 fr. — Girard, 2 fr. — Common, 3 fr. — Lambert, banquier, 5 fr. — Bourasseau, 5 fr. — Pinet, 2 fr. — La Brasserie, 3 fr. — Tamain, 2 fr. — Courtet, 3 fr. — Anonyme, 1 fr. — Capitaine, 4 fr. — Chouanière, 2 fr. — Ludovic Brunet, 5 fr. — Coué, photographe, 5 fr. — Boutin (Edmond), 5 fr.

Total de la 5e liste...	341 fr. 50
Listes précédentes	487 »
Total....	828 fr. 50

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Hier, vers 5 heures du soir, une tentative d'assassinat a mis en émoi le quartier du Bois-Doré, à Saumur.

Le nommé Alexis Perrier dit Nantais, portefaix, étant ivre, s'est jeté, pour un motif des plus futiles, sur un de ses voisins, le nommé Auguste Cellier, manœuvre, et lui a porté deux coups de couteau, l'un en pleine figure et l'autre au sein gauche.

Le premier coup n'a atteint que superficiellement le visage ; mais, au second coup, la lame est entrée assez profondément, après avoir, heureusement, heurté une côte; sans cela, la mort eût été certaine.

On ne peut cependant se prononcer sur l'état du blessé qui est très grave.

Le meurtrier a été arrêté par la gendarmerie et incarcéré.

CLASSE DE 1886

Les jeunes soldats de la classe de 1886 affectés à la cavalerie seront mis en route le 3 octobre ; ceux des autres armes rejoindront dans les premiers jours de novembre.

Les dispensés en vertu de l'article 17, appartenant à la classe de 1886, peuvent dès maintenant se tenir prêts à accomplir, à partir du 2 novembre, une période d'instruction de huit semaines.

Les jeunes gens de la même catégorie appartenant à la classe de 1885 seront convoqués le 1er février pour 4 semaines.

Le 1er avril, ce sera le tour de ceux de la classe de 1884.

OFFICIERS ÉTRANGERS AUX MANŒUVRES

Sont désignés pour assister aux grandes manœuvres les officiers étrangers suivants :

Danemark : le commandant d'artillerie Hobleck, le capitaine d'infanterie Sœrssen.

Hollande : le major de Pesters, commandant l'artillerie à cheval; le capitaine van Thienhoven, du régiment de grenadiers et chasseurs.

Italie : le major-général Ch. Lauza ; le major-général Guicciardi, du 8e régiment d'artillerie ; le lieutenant de cavalerie Malengri di Bagnolo.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 21 juillet. — Nos députés ont voté *contre* le projet de loi établissant à Paris un réseau métropolitain aux frais de l'Etat.

Séance du 22 juillet. — Nos députés n'ont pas pris part au vote dans le scrutin à la tribune au sujet du crédit à allouer aux descendants des insurgés victimes de la Révolution de février 1848.

VÉLOCE-CLUB DE SAUMUR

Nous avons le plaisir d'annoncer à tous les vélocemen de la région de l'Ouest que le Véloce-Club de Saumur organise des courses de Bicycles, Tricycles, Monocycles, à Longué, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle ligne du chemin de fer de La Flèche à Saumur.

Prochainement, nous ferons connaître la date ainsi que le programme détaillé de ces courses.

Le secrétaire-adjoint,
SCHAEFFER.

M. de Fontenailles, propriétaire à Dampierre, nous prie d'insérer les observations suivantes qu'il a faites à qui de droit, à l'occasion de la date choisie pour le concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur :

« Messieurs,

» Plusieurs cultivateurs du canton de Doué m'ont chargé d'être leur interprète auprès du Comice et de réclamer l'ajournement du concours qui a été fixé au 31 juillet.

» Ils prétendent que les agriculteurs, occupés à rentrer leurs moissons, ne pourront assister à la fête ; que les terrains n'étant pas encore découverts, on ne pourra trouver un champ pour le concours de labourage ; que les poulains, nés pour la plupart en mai ou juin, seront encore trop jeunes pour être conduits à Doué ; que les produits agricoles ne seront pas encore récoltés ; en un mot, qu'à pareille époque tout concours est impossible.

» J'ai cru de mon devoir de présenter leurs observations à notre honorable président ; j'étais alors accompagné de M. Bruas, conseiller général du canton nord-est ; il nous a été répondu que le Comice agricole, dans sa précédente réunion, avait cru devoir fixer la date du 31 juillet, parce que, si l'on voulait mettre comme d'habitude la date de la réunion au mois de septembre, on ne trouvait plus d'assistants, à cause de la chasse, et que, d'ailleurs, MM. les Préfet et Sous-Préfet étaient en vacances, aux eaux ou en réunion de famille, et qu'ils ne pouvaient honorer de leur présence les concours agricoles.

» J'ai répondu que les cultivateurs sérieux s'occupaient peu de la chasse, et que ce serait faire injure aux fonctionnaires publics de les accuser de négliger leurs devoirs pour vaquer à leurs plaisirs. C'est alors que M. le Président a répondu qu'on ne pouvait changer une date fixée par la réunion générale du Comice.

» Devant cette fin de non recevoir, j'ai compris qu'on avait des motifs majeurs pour fixer la date du 31 juillet. Sans être dans le secret des dieux, il m'est quelquefois permis d'en pénétrer les mystères, et même de les divulguer. Les voici :

» Il est bien certain que la fixation de la fête agricole en juillet constituera un précédent, et que, l'année prochaine, le concours aura lieu le dernier dimanche de juillet.

» Or, si l'année 1887 a été une année politique calme, il n'en sera pas de même de 1888 : au mois de mai nous aurons les élections municipales, en août le renouvellement triennal des conseillers généraux. C'est pour cela qu'il sera très utile d'avoir un concours agricole en juillet. On veut renouveler le célèbre banquet de 400 couverts, de funeste mémoire.

» Le Comice agricole ne veut certes pas s'engager dans une pareille voie, et, pour y couper court, il votera la résolution suivante :

« Le concours agricole de 1887 est ajourné au dimanche 11 septembre. »

BLOU. — La semaine dernière, la femme Gené, âgée de 64 ans, fermière aux Souvenets, commune de Blou, était occupée à cueillir des cerises dans un champ voisin de son habitation, lorsque la branche sur laquelle elle s'appuyait s'étant rompue, la malheureuse femme a été précipitée sur le sol d'une hauteur d'environ 1 mètre 50.

Dans sa chute, la femme Gené s'est fracturé le crâne. La mort a été instantanée.

ANGERS.

Une rafle. — Dans la nuit de samedi à dimanche, M. le commissaire central, accompagné des brigadiers des arrondissements et d'un certain nombre d'agents de police, a arrêté vingt et un vagabonds de tous âges qui étaient couchés dans les tas de foins des prairies Saint-Serge et de l'Abattoir. Sept ivrognes trouvés couchés dans les rues ont été arrêtés également.

LE CRIME DE QUERRÉ

Un crime horrible a été commis lundi 18 juillet, dans la commune de Querré, au village des Cloîtres, arrondissement de Segré. Un fermier nommé Besson, fort estimé dans le pays, a été victime d'un odieux guet-apens et laissé pour mort à 150 mètres de son habitation.

Voici dans quelles circonstances le crime a été commis.

Lundi soir, vers 5 heures, M. Besson quitta son domicile disant qu'il se rendait à la ferme de l'Omet, commune de Chanteussé, chez Mme veuve Delanne, pour lui payer une somme de 3 fr. 50 qu'il lui devait.

Mardi matin, vers 2 heures, ne voyant pas son père revenir, le fils Auguste Besson fut pris d'inquiétude et partit à sa recherche.

Il ne tarda pas à le découvrir à 150 mètres de la ferme des Cloîtres, dans un pré situé à l'entrée du parc du château de Verney, étendu sans connaissance, les jambes dans la haie, le visage meurtri et baignant dans une mare de sang.

Le fils, épouvanté, courut chercher du secours et on transporta le malheureux Besson sur son lit. Le docteur Saulon, de Champigné, fut aussitôt appelé et donna les premiers soins à la victime, qui avait la mâchoire brisée, et la base du crâne fracturée.

Besson, qui était âgé d'environ soixante ans, a succombé jeudi soir aux suites de ses blessures, sans avoir pu prononcer le nom de son meurtrier.

Le mobile du crime ne peut être attribué qu'à la vengeance, car Besson a été trouvé possesseur de 6 fr. 50, somme qui lui restait sur une pièce de 10 fr. qu'il avait emportée pour payer sa dette de 3 fr. 50 à la veuve Dalanne.

Le parquet de Segré s'est transporté immédiatement sur les lieux et a ouvert immédiatement une enquête, qui a eu pour résultat l'arrestation d'un individu sur lequel de graves soupçons paraissent peser.

Une perquisition faite à son domicile aurait amené la découverte d'une chemise tachée de sang.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette émouvante affaire.

UN TROMPE-L'ŒIL

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal d'Indre et-Loire* :

« On sait que le gouvernement a décidé qu'une médaille serait accordée aux ouvriers comptant au moins trente années de travail dans le même atelier.

» Nous avions approuvé cette création parce que nous l'estimions sérieuse et sincère.

» Or, elle était tout simplement un trompe-l'œil.

» Le fait est que la fameuse médaille n'est distribuée qu'avec une parcimonie ridicule ; si bien que, sur douze mille propositions transmises au ministère par les préfets, c'est à peine si trois cents ont été admises.

» De plus, on accorde aux ouvriers qui mériteraient le plus de receveir une médaille d'or une simple médaille de bronze, ainsi que cela vient d'arriver dans un département voisin du nôtre à un brave ouvrier qui comptait cinquante-huit ans de service dans une verrerie.

» Cela ressemble un peu à de la fumisterie ! »

TOURS.

Courses de taureaux. — Dimanche a eu lieu, à Tours, la quatrième et dernière course de taureaux.

Bien des gens s'étaient épouvantés en voyant les affiches annonçant ces luttes sanguinaires.

Quelle farce !

Des taureaux ou, pour mieux dire, des veaux à cornes poursuivis dans l'arène par quelques garçons bouchers. Telles sont les courses ridicules qui ont lieu depuis quinze jours.

La première fois, les veaux étaient bien un peu effarés, mais on s'habitue à tout, et, dimanche, il y avait calme plat.

C'est tout bêtement une attrappe à nigauds pour berner quelques badauds qui pourront dire : j'ai vu des courses de taureaux !

La plaisanterie serait complète en mettant les toreros à cheval sur des ânes, affublés ainsi qu'eux-mêmes de quelques oripeaux de cirque.

Toréador en garde
Et songe bien en combattant
Qu'un œil noir te regarde
Et que l'amour t'attends.

Comme dans *Carmen*.

Mais il y a loin de nos courses à celles dépeintes dans le libretto de l'opéra de Bizet !!

Aussi l'œil noir ne les regarde-t-il qu'avec un air de pitié. (*Le Napoléon.*)

Le maréchal de Mac-Mahon et la duchesse de Magenta ont quitté dimanche Dinan, après un séjour d'un mois auprès de la comtesse de Piennes, leur fille ; ils se rendent à leur château de La Forêt.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes *Eaux-de-vie blanches* vendues à l'EPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 1 fr. 30 le litre pesant 43°, 1 fr. 55 pesant 46° et 1 fr. 80 pesant 50°.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, *Chirurgien-Dentiste* à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré **rue Saint-Jean, n° 8**, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 24 juillet 1887.

Versements de 190 déposants (38 nouveaux), 25,565 fr. 42.

Remboursements, 20,280 fr. 14.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Marché de Saumur du 23 Juillet 1887

Blé semence (l'hect.)	—	—	Graine de trèfle 50k.	—	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	—	— luzerne. 50k.	—	—
From. 1re q. l'h. 77k.	19	—	— de lin. . 50k.	—	—
Halle moyenne, 77k.	18	60	Foin (la charr.) 780k.	60à65	
Seigle . . . . . 75k.	10	35	Luzerne — 780k.	50à55	
Orge. . . . . 65k.	9	20	Paille — 780k.	40à45	
Avoine. . . . . 50k.	8	—	Amandes en c. 50k.	—	—
Fèves . . . . . 75k.	11	—	— cassées 50k.	—	—
Pois blancs. . . 80k.	22	—	Cire jaune. . . 50k.	190	—
— rouges. . . 80k.	19	—			
Colza . . . . . 65k.	26	—	Chanvres 1re qualité,		
Chenevis . . . 50k.	—	—	les 52 k. 500. . .	—	—
Farine, culas. 157k.	60	—	— 2e —	—	—
Huile de noix. 50k.	125	—	— 3e —	—	—

Cours des Vins

BLANCS (2 hect. 30)

Coteaux de Saumur.....	1re qualité	120 à 130
Ord. environs de Saumur.	1re qualité	60 à 65
Saint-Léger et environs..	1re qualité	55 à 60
Le Puy-Notre-Dame.....	1re qualité	55 à 60

ROUGES (2 hect. 20)

Champigny,	1886.....	1re qualité	100 à 110
Id.	1886.....	1re id.	105 à 115
Varrains,	1886.....		100 à 105
Varrains,	1884.....	1re qualité	140 à 160

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE *d'hygiène publique et privée*, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles.—Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; —L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage *véritablement indispensable à tout le monde.*

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en *livraisons à 10 centimes* et en *séries à 50 centimes.* — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu *franco*, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 FRANCS. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyé) gratis à toute personne qui en fera la demandee.

En vente la 50e série.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 23 juillet :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Villa Bracassol, nouvelle, par M. Émile Desbeaux. — Nos gravures : La fête du 14 juillet ; La Revue, les illuminations ; M. Caro ; Les fêtes du Havre. — Ce qu'est devenue la Bastille. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Bibliographie. — Échecs. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : M. Caro, de l'Académie française, mort à Paris, le 13 juillet. — Villa Bracassol. — La fête nationale : Dans les faubourgs. — La Revue du 14 juillet : Arrivée de M. le Président de la République sur la pelouse de Longchamps ; Le défilé de l'artillerie ; Les troupes formant la haie pour le départ de M. Grévy ; L'escorte du Président de la République ; Les illuminations sur la Seine entre le Pont-Royal et le terre-plein du Pont-Neuf ; Les fêtes du Havre. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois.*

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL Lunettes et pince-nez, étuis.
PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Étude de Me PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

ET DE MARCHANDISES

Dépendant de la faillite du sieur Félix Guignard, commissionnaire en vins.

Le JEUDI 4 AOUT 1887, à une heure du soir, et jours suivants, dans une maison à Saumur, quai de Limoges, n° 34, occupée par M. GUIGNARD,

Il sera vendu :

158 hectolitres de vin blanc, 95 hectolitres de vin rouge, 7 hectolitres d'alcool, eau-de-vie, cognac, kirsch, cidre, vinaigre, vins en bouteilles, chantiers, bascule, outils et ustensiles de cave, une jument et son équipage, camion, haquet, 72 demi-muids, 530 barriques vides, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

NOTA. — Les fûts vides seront vendus le samedi 6 août, dans une cour située rue de Fenet.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de Me DROUAUX, avocat-agréé, à Tours, 7, rue de l'Archevêché.

VENTE AUX ENCHÈRES

Par le ministère de Me LARROUYET, *commissaire-priseur à Tours,*

Le samedi 30 juillet 1887, à 2 heures du soir,

A Tours, quai de la Poissonnerie, n° 1,

D'un Matériel de Battage

EN ÉTAT DE NEUF

Composé de locomobile cinq chevaux, batteuse et accessoires, système CUMMING.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

A VENDRE

Bouffarde, jument bai brune, pur sang, 4 ans.

S'adresser, pour renseignements, à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité.

Étude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à Me LE BARON, notaire.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat ;

Comprenant :

1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour ;

Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau ;

Belle avenue de tilleuls ;

2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à Me BEAUREPAIRE, avoué.

On demande une **femme** sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Liesne, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le **Cacao VAN HOUTEN** est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le **Cacao VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. **5 —**, fr. **2.60** et fr. **1.40**, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

Robes et Manteaux

Mme Ve CHAUSSARD

Ancienne Coupeuse du Magasin du Printemps,

22, rue du Marché-Noir,

A l'angle de la rue Dacier,

SAUMUR

Mme CHAUSSARD a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage et de Jersey fort jolie et allant très bien.

Vu la nombreuse clientèle, Mme CHAUSSARD peut faire dès maintenant des Costumes sur mesure depuis **35** fr. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, trouveront chez elle la Haute Nouveauté en Tissus pour Robes et Manteaux, la belle Lingerie pour Dames, le Corset, le Jupon-Tournure, le Caoutchouc et le Costume d'Amazone.

PLUS D'ESSAYAGE !

Il suffit d'envoyer un Corsage allant bien, avec la longueur de Jupe, devant et derrière.

EXÉCUTION SANS RETARD.

Secondée par une première ouvrière de Paris et un excellent personnel, Mme CHAUSSARD peut exécuter toute commande dans les vingt-quatre heures, commande de deuil en dix heures.

On demande de suite de bonnes ouvrières pour Robes. (517)

Saumur, Imp. P. GODET.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUILLET 1887.

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.		
3 %	81 30	81 30	»	»
3 % amortissable	83 90	84 25	»	»
4 1/2 %	105 25	104 75	»	»
4 1/2 % (nouveau)	109 45	109 35	»	»
Obligations du Trésor	505 —	506 50	»	»
Banque de France	4110 —	4130 —	»	»
Société Générale	453 75	453 75	»	»
Comptoir d'escompte	1040 —	1038 75	»	»
Crédit Lyonnais	562 50	560 —	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350 —	1345 —	»	»
Crédit mobilier	277 50	— —	»	»
Canal Intér.-Panama	381 25	382 50	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.		
Est	783 75	783 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1235 —	1233 75	»	»
Midi	1137 50	1136 25	»	»
Nord	1510 —	1510 —	»	»
Orléans	1805 —	1805 —	»	»
Ouest	870 —	871 25	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1330 —	1325 —	»	»
Canal de Suez	1977 50	1975 —	»	»
C. gén. Transatlantique	506 25	506 25	»	»
Russe 5 0/0 1870	101 —	100 50		

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	537 —	536 —	»	»
— 1865, 4 %	526 —	525 50	»	»
— 1869, 3 %	411 25	412 25	»	»
— 1871, 3 %	391 —	390 —	»	»
— 1875, 4 %	519 —	519 —	»	»
— 1876, 4 %	518 —	516 —	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	530 —	526 —	»	»
Obligations communales 1879	484 75	484 25	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	478 —	477 50	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %	379 —	380 —	»	»

Valeurs au comptant	Clotur précte	Dernier cours.		
Gaz parisien	515 —	515 —	»	»
Est	388 —	386 —	»	»
Midi	593 50	592 —	»	»
Nord	406 25	406 —	»	»
Orléans	395 25	395 50	»	»
Ouest	394 —	393 —	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	893 —	893 —	»	»
Paris-Bourbonnais	392 —	393 —	»	»
Canal de Suez	590 —	592 —	»	»
Panama 6 0/0	442 —	440 50	»	»

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de Me Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.